



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 71401

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations exprimées par l'association Présence infirmières 66, adhérente de la FEHAP, concernant les financements, non encore attribués, du champ sanitaire et social placé sous la responsabilité de l'État et, notamment, du secteur du handicap. Par ailleurs, si d'autres financements s'avèrent, quant à eux, attribués, ils le sont dans des proportions notoirement insuffisantes. Dans ces conditions particulièrement restrictives, il devient très difficile pour les établissements de la FEHAP, alors soumis au risque grandissant d'une réduction du volume de l'emploi, de poursuivre des objectifs de maintien du niveau de la qualité de la prise en charge des usagers. Il lui demande de lui indiquer les moyens d'un rétablissement des financements à un niveau suffisant pour empêcher toute réduction des effectifs et préserver ainsi la qualité des prestations.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71401

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2005, page 7524